



LIGUE REGIONALE GRAND EST DE BASKETBALL

Assemblée Générale Elective

15 juin 2024

Pour les groupements sportifs participant exclusivement aux championnats départementaux non qualificatifs

PROCURATION

Je soussigné(e) (NOM et Prénom)

Président(e) de l'association sportive (NOM de l'association)

Affiliée à la Fédération Française de Basket-Ball sous le numéro informatique suivant : GES _____

Association sportive participant exclusivement aux championnats départementaux non-qualificatifs pour le championnat régional (Seniors et Jeunes).

Donne la présente procuration à :

NOM :

Prénom :

N° Licence : _____, **personne licencié(e) de 16 ans et plus ou majeur jouissant de ses droits civiques**

pour me représenter, signer toutes les feuilles de présence et prendre part à toutes délibérations et aux votes en mon nom, lors de l'Assemblée Générale de la Ligue Régionale Grand Est de Basketball qui se tiendra le 15 juin 2024.

Fait à, le

Cachet du club

Signature :

Rappel de l'article 7.2.4 des Statuts de la Ligue :

Le vote par procuration n'est autorisé qu'aux associations sportives participant exclusivement aux championnats départementaux non qualificatifs pour le championnat régional (seniors et jeunes) et ne peut s'exercer que dans les conditions suivantes :

- *la procuration doit être nominative et ne peut être donnée qu'à un représentant de club disposant du droit de vote pour son propre club,*
- ***un votant ne peut être porteur que d'une seule procuration,***
- ***la procuration doit être déposée ou parvenir au siège de la Ligue Régionale au moins la veille du jour de l'Assemblée Générale.***

Modalités de transmission des procurations en amont de l'AG (au choix) :

- par envoi postal ou par dépôt au siège de la Ligue : **Ligue Régionale Grand Est de Basketball, Maison Régionale des Sports, 13 rue Jean Moulin, 54510 TOMBLAINE (horaires d'ouverture du lundi au vendredi : 9h/12h et 13h30/18h)**

- par voie électronique à l'adresse : secretariat@lrgeb.fr

Le jour de l'AG, les porteurs d'une procuration devront se présenter au bureau d'émargement avec une copie de la procuration adressée au préalable à la Ligue dans les conditions précisées ci-avant.